

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 26 JUILLET 1889

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

LE SÉQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE.

DEUXIÈME PARTIE

V

(Suite.)

—Moi?... Pas du tout..... au contraire..... —Allez! Et du geste, d'un geste sec, presque menaçant, Samuel le congédia. Armand fit machinalement quelques pas; puis au moment de franchir la porte, il revint brusquement à son supérieur. L'émotion l'étouffait. Il sanglotait. Ses yeux étaient noyés de larmes. Le directeur fit de nouveau, l'air très surpris. Qu'avez-vous donc? —Écoutez-moi, monsieur, balbutia Armand, incapable de se contenir plus longtemps..... J'aime mieux tout vous dire. Je ne suis pas coupable. Et quand vous saurez le motif. —Mais je ne vous accuse de rien, dit Samuel Moore, toujours calme. —C'est moi qui m'accuse. J'aime mieux avouer. Vous trouverez un déficit dans ma caisse. Trois mille francs. —Que vous avez volés? Armand frémit. Une rougeur monta à sa face pâle et l'empourpra. —Non..... empruntés..... bégayait-il..... —Un caissier n'emprunte pas dans une caisse qui lui est confiée. —C'est vrai..... J'ai eu tort..... Mais je devais remettre cet argent dans quelques jours..... On doit me prêter la somme..... Voici une lettre que j'ai reçue et où on me l'annonce..... Voici la police d'assurance qui doit servir de garantie. Armand avait tiré vivement de sa poche tous ces papiers. Il les avait étalés sur le bureau. —Je vous les laisse en gage. Samuel Moore ne les regarda même pas. —Que voulez-vous que cela me fasse? dit-il sèchement. Armand balbutia, interdit. —Oh! monsieur, je vous en supplie, ne me perdez pas! C'était pour une bonne œuvre. Pour sauver quelqu'un. Le frère de Thomas eut un frémissement imperceptible. Un éclair de joie brilla dans son œil. —Qui donc? demanda-t-il. —Cela, je ne puis pas le dire, fit aussitôt Armand, qui s'était aperçu trop tard de la faute qu'il avait faite. Le visage du docteur devint plus dur. —Pourquoi donc? —C'est un secret qui ne m'appartient pas. Une idée l'avait traversé tout à coup..... Une idée qu'il avait oubliée dans l'affolement de sa terreur. Ce Samuel Moore qu'il avait devant lui c'était l'ennemi, c'était à lui surtout qu'il fallait cacher. Il prononça plus fermement encore. —Ne m'interrogez pas là-dessus; je ne dirai rien. L'anglais eut une sorte de ricane ment ironique. Sans dire un mot de plus, il appuya son index sur son timbre. L'huissier entra. —Allez me chercher, commanda-t-il, deux gardiens de la paix. Le directeur reprit place à son bureau, se remit à ces papiers. Combien de temps se passa-t-il dans cette attente, dans cette immobilité, dans ce silence? Armand n'aurait jamais su le dire. Les minutes lui semblaient longues comme des siècles. Il sentait une telle gêne, un tel embarras qu'il aspirerait au moment où les agents entreraient... Son arrestation lui semblerait une délivrance. On entendit enfin du bruit derrière la porte..... le bruit de plusieurs pas. L'huissier ouvrit et laissa tomber ces mots..... —Voici ces messieurs. Un monsieur en redingote, une écharpe tricolore autour des reins, se présenta, suivi de deux agents, qui restèrent en arrière, de chaque côté de la porte. Le commissaire s'adressa au directeur. —Vous nous avez fait demander, monsieur? Le frère de Thomas se leva, et désigna du doigt l'amoureux de Lili. —Voici monsieur, dit-il, qui est mon caissier, et qui vient de m'avouer qu'il m'avait soustrait trois mille francs.

Le magistrat regarda le jeune homme. —Est-ce vrai, monsieur? —C'est vrai, répondit Armand d'une voix qu'il s'efforçait de rendre ferme. —Comment vous nommez-vous? —Armand Rivière. —Armand Rivière, au nom de la loi, je vous arrête! Le jeune homme eut un tressaillement à peine perceptible, puis il fit un pas en arrière, chancela, et les agents, qui s'étaient avancés, le reçurent dans leurs bras. —Où allez-vous? —A Boulogne. —Vous y êtes? —Qu'attendez-vous donc? Vous prenez le paquebot? —Oui, monsieur, répondit le jeune homme, toute interdite. —Pressez-vous! L'employé s'loigna. Notre héroïne descendit, ses paquets au bras... Le quoi était presque désert..... Tous les voyageurs s'étaient dispersés vivement. La fille de Thomas Moore demanda quelques renseignements à un employé, puis se dirigea vers l'endroit qu'on lui indiquait, non sans regarder soigneusement devant et derrière elle, pour s'assurer qu'on ne la suivait pas. L'homme n'était pas là. Elle venait de franchir la porte de sortie quand l'homme se trouva tout à coup devant, accompagné de deux gendarmes. La pauvre Lili eut une telle émotion qu'elle chancela. Tout son sang n'avait fait qu'un tour, selon l'énergique expression populaire. Un brouillard était descendu devant ses yeux. C'est comme dans un songe, dans un cauchemar horrible, sans se rendre bien compte de ce qui se passait, qu'elle vit l'homme aux cheveux rouges la désigner aux gendarmes; qu'elle l'entendit dire: —La voilà! Puis elle vit les représentants de l'autorité s'approcher d'elle, lui mettre la main sur l'épaule. Elle perçut encore faiblement l'un d'eux prononcer ces mots: —Suivez-nous! au nom de la loi, je vous arrête! Puis tout disparut autour d'elle, tout se brouilla..... tout devint confus, obscur. Elle poussa un cri et s'évanouit. Les gendarmes avaient à peine eu le temps de se précipiter pour l'empêcher de tomber de son haut sur le sol. La jeune fille avait été transportée dans une des salles de la gare. On l'avait étendue sur les banquettes, et deux femmes, la marchande de journaux et la femme préposée à la distribution des billets, lui donnaient des soins. Toutes elles étaient fort surprises de ce qu'on leur avait dit au sujet de la jeune fleuriste. Elles ne pouvaient pas croire qu'elles avaient devant elles une voleuse. Elles admiraient la grâce de l'enfant, sa gentillesse, sa mise simple et modeste. On avait dû faire erreur, et elles étaient convaincues que tout allait s'expliquer, quand la jeune fille serait revenue à elle. La salle était éclairée par le grand soleil qui y donnait maintenant. Dans un coin, au fond, se tenait le groupe formé par Jones Trenk et les deux gendarmes. Le misérable semblait leur donner des indications complémentaires. Il parlait avec animation, et de temps à autre les porteurs de tricornes hochaient la tête d'un air indigné. Lili ouvrit enfin les yeux. Elle regarda autour d'elle. Elle ne se rappelait pas, ne se rendait pas compte. Elle parut toute surprise de voir près d'elle des visages qu'elle ne connaissait pas davantage et dont les physiognomies lui paraissaient étranges. Un train qui entra en gare à ce moment, faisant résonner le sol et les vitres, avec des mugissements de vapeur, parut la faire souvenir de l'endroit où elle se trouvait. Elle tressaillit brusquement. —Eh? bien, mademoiselle, dit une des femmes, ça va mieux? —Ça va tout à fait bien maintenant, dit l'autre, n'est-ce pas? Lili ne répondit pas. Elle s'était soulevée à demi et elle restait immobile, les yeux écarquillés par la stupeur et l'épouvante. Il était évident que les idées lui revenaient une à une. Son regard venait de découvrir le groupe sinistre qui se tenait au fond dans la salle. Elle se couvrit le visage de ses deux mains, et un cri s'échappa de ses lèvres. —Mon père! Puis elle délata en sanglots. Les deux femmes se regardèrent très émuës. Le brigadier s'était avancé sur la pointe des pieds. Il demanda à voix basse: —Eh bien? —Ça va mieux. —Nous allons pouvoir l'emmener? —Vous allez donc l'arrêter? Il le faut..... Nous avons des ordres..... Mais il est impossible..... se récria la buraliste. —Ce n'est pas notre affaire, dit le brigadier.

—Je vous suis, fit la jeune fille. Elle se leva et marcha derrière le brigadier. Elle ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Que pouvait-on lui demander? Quel piège avait-on pu lui tendre? Le groupe marchait silencieusement à travers les rues, sous les regards curieux des passants, assez surpris de voir une jeune fille au maintien honnête, au visage distingué, entre deux gendarmes..... Enfin on arriva devant une maison d'apparence sale, surmontée d'une lanterne rouge..... Un des représentants de l'autorité poussa une porte et entra..... L'autre fit passer Lili devant lui... Jones Trenk suivait derrière. Un agent qui fumait une pipe à la fenêtre se retourna. —Ah! c'est vous? dit-il. —C'est nous, fit le gendarme. —Vous amenez quelqu'un? —Une jeune fille signalée par le parquet de Paris. Notre héroïne qui avait entendu était devenue livide. Une pensée était entrée en elle, rapide comme un éclair, une pensée à laquelle elle n'osait pas s'arrêter. Cet argent qu'elle avait..... Non, c'était impossible. Le second gendarme et Jones étaient entrés dans la salle basse, toute enfumée, pleine d'un air méphitique. L'agent examina curieusement la prévenue... Il parut s'étonner de la jeunesse et de sa beauté. Matin! ne put-il s'empêcher de murmurer, vous faites de belles prises, vous..... Mademoiselle était dans le train? Le brigadier inclina la tête, puis demanda: —M. le commissaire est-il ici? —Oui, monsieur..... Il désigna l'homme aux poils rouges. —Monsieur désirerait lui parler. —Au sujet de la jeune fille? —Au sujet de la jeune fille. —Si monsieur veut me suivre. L'agent passa dans une autre pièce. L'anglais marcha sur ses traces. Lili resta seule avec les deux gendarmes. Puis elle allait, plus son cœur se serrait, plus elle sentait ce qui lui arrivait était des plus sérieux..... C'était plus qu'une méprise, qu'un malentendu..... Mais qu'est-ce que c'était?..... Voilà ce qu'elle aurait voulu savoir. Le brigadier avait une bonne figure franche et loyale, haute en couleur. Il ne semblait pas méchant..... Notre jeune amie l'interrogea..... Il ne put rien répondre..... L'homme leur avait montré une dépêche qu'il avait reçue. Il s'agissait d'un vol..... Mais il n'avait pas voulu donner de détails..... Ainsi c'est bien lui qui m'a dénoncé? —C'est bien lui. La jeune fille était plus morte que vive. Elle allait renouveler ses demandes quand l'agent revint. —Entrez, mademoiselle, dit-il. Lili chancelante passa dans la pièce où était entré Jones Trenk. C'était une place un peu plus grande, un peu mieux aérée et mieux meublée que celle qu'elle quittait, mais ayant une apparence sinistre. Un homme entre deux âges était assis devant un bureau d'acajou qui en occupait le milieu. L'anglais était assis sur une chaise à côté de lui. Quand la jeune fille parut, le magistrat la regarda longuement. Un tremblement fébrile s'était emparé de l'enfant. Le commissaire demanda: —Comment vous appelez-vous? —Louise, dit Lili. —Vous n'avez pas d'autre nom? —Non, monsieur. Les réponses de la pauvre petite étaient faites d'une voix si basse, si craintive, qu'elles étaient à peine intelligibles. —Veuillez parler plus haut et plus distinctement, fit doctoralement le fonctionnaire. —Oui, monsieur, balbutia l'enfant. —Vous habitez Paris? —Oui, monsieur..... —Rue du Faubourg-Saint-Honoré? —Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 27 bis. —Vous êtes ouvrière fleuriste? —Oui, monsieur. —Vous avez pour amant un jeune employé de banque, M. Armand Rivière? Lili eut un sursaut indigné. —M. Rivière n'est pas mon amant..... Il est mon fiancé. —Peu m'importe! C'est bien de vous qu'il est question dans cette dépêche? Et le magistrat montra un papier bleu, que Jones Trenk lui avait remis.

—Où allez-vous? —A Boulogne. —Vous y êtes? —Qu'attendez-vous donc? Vous prenez le paquebot? —Oui, monsieur, répondit le jeune homme, toute interdite. —Pressez-vous! L'employé s'loigna. Notre héroïne descendit, ses paquets au bras... Le quoi était presque désert..... Tous les voyageurs s'étaient dispersés vivement. La fille de Thomas Moore demanda quelques renseignements à un employé, puis se dirigea vers l'endroit qu'on lui indiquait, non sans regarder soigneusement devant et derrière elle, pour s'assurer qu'on ne la suivait pas. L'homme n'était pas là. Elle venait de franchir la porte de sortie quand l'homme se trouva tout à coup devant, accompagné de deux gendarmes. La pauvre Lili eut une telle émotion qu'elle chancela. Tout son sang n'avait fait qu'un tour, selon l'énergique expression populaire. Un brouillard était descendu devant ses yeux. C'est comme dans un songe, dans un cauchemar horrible, sans se rendre bien compte de ce qui se passait, qu'elle vit l'homme aux cheveux rouges la désigner aux gendarmes; qu'elle l'entendit dire: —La voilà! Puis elle vit les représentants de l'autorité s'approcher d'elle, lui mettre la main sur l'épaule. Elle perçut encore faiblement l'un d'eux prononcer ces mots: —Suivez-nous! au nom de la loi, je vous arrête! Puis tout disparut autour d'elle, tout se brouilla..... tout devint confus, obscur. Elle poussa un cri et s'évanouit. Les gendarmes avaient à peine eu le temps de se précipiter pour l'empêcher de tomber de son haut sur le sol. La jeune fille avait été transportée dans une des salles de la gare. On l'avait étendue sur les banquettes, et deux femmes, la marchande de journaux et la femme préposée à la distribution des billets, lui donnaient des soins. Toutes elles étaient fort surprises de ce qu'on leur avait dit au sujet de la jeune fleuriste. Elles ne pouvaient pas croire qu'elles avaient devant elles une voleuse. Elles admiraient la grâce de l'enfant, sa gentillesse, sa mise simple et modeste. On avait dû faire erreur, et elles étaient convaincues que tout allait s'expliquer, quand la jeune fille serait revenue à elle. La salle était éclairée par le grand soleil qui y donnait maintenant. Dans un coin, au fond, se tenait le groupe formé par Jones Trenk et les deux gendarmes. Le misérable semblait leur donner des indications complémentaires. Il parlait avec animation, et de temps à autre les porteurs de tricornes hochaient la tête d'un air indigné. Lili ouvrit enfin les yeux. Elle regarda autour d'elle. Elle ne se rappelait pas, ne se rendait pas compte. Elle parut toute surprise de voir près d'elle des visages qu'elle ne connaissait pas davantage et dont les physiognomies lui paraissaient étranges. Un train qui entra en gare à ce moment, faisant résonner le sol et les vitres, avec des mugissements de vapeur, parut la faire souvenir de l'endroit où elle se trouvait. Elle tressaillit brusquement. —Eh? bien, mademoiselle, dit une des femmes, ça va mieux? —Ça va tout à fait bien maintenant, dit l'autre, n'est-ce pas? Lili ne répondit pas. Elle s'était soulevée à demi et elle restait immobile, les yeux écarquillés par la stupeur et l'épouvante. Il était évident que les idées lui revenaient une à une. Son regard venait de découvrir le groupe sinistre qui se tenait au fond dans la salle. Elle se couvrit le visage de ses deux mains, et un cri s'échappa de ses lèvres. —Mon père! Puis elle délata en sanglots. Les deux femmes se regardèrent très émuës. Le brigadier s'était avancé sur la pointe des pieds. Il demanda à voix basse: —Eh bien? —Ça va mieux. —Nous allons pouvoir l'emmener? —Vous allez donc l'arrêter? Il le faut..... Nous avons des ordres..... Mais il est impossible..... se récria la buraliste. —Ce n'est pas notre affaire, dit le brigadier.

—Je vous suis, fit la jeune fille. Elle se leva et marcha derrière le brigadier. Elle ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Que pouvait-on lui demander? Quel piège avait-on pu lui tendre? Le groupe marchait silencieusement à travers les rues, sous les regards curieux des passants, assez surpris de voir une jeune fille au maintien honnête, au visage distingué, entre deux gendarmes..... Enfin on arriva devant une maison d'apparence sale, surmontée d'une lanterne rouge..... Un des représentants de l'autorité poussa une porte et entra..... L'autre fit passer Lili devant lui... Jones Trenk suivait derrière. Un agent qui fumait une pipe à la fenêtre se retourna. —Ah! c'est vous? dit-il. —C'est nous, fit le gendarme. —Vous amenez quelqu'un? —Une jeune fille signalée par le parquet de Paris. Notre héroïne qui avait entendu était devenue livide. Une pensée était entrée en elle, rapide comme un éclair, une pensée à laquelle elle n'osait pas s'arrêter. Cet argent qu'elle avait..... Non, c'était impossible. Le second gendarme et Jones étaient entrés dans la salle basse, toute enfumée, pleine d'un air méphitique. L'agent examina curieusement la prévenue... Il parut s'étonner de la jeunesse et de sa beauté. Matin! ne put-il s'empêcher de murmurer, vous faites de belles prises, vous..... Mademoiselle était dans le train? Le brigadier inclina la tête, puis demanda: —M. le commissaire est-il ici? —Oui, monsieur..... Il désigna l'homme aux poils rouges. —Monsieur désirerait lui parler. —Au sujet de la jeune fille? —Au sujet de la jeune fille. —Si monsieur veut me suivre. L'agent passa dans une autre pièce. L'anglais marcha sur ses traces. Lili resta seule avec les deux gendarmes. Puis elle allait, plus son cœur se serrait, plus elle sentait ce qui lui arrivait était des plus sérieux..... C'était plus qu'une méprise, qu'un malentendu..... Mais qu'est-ce que c'était?..... Voilà ce qu'elle aurait voulu savoir. Le brigadier avait une bonne figure franche et loyale, haute en couleur. Il ne semblait pas méchant..... Notre jeune amie l'interrogea..... Il ne put rien répondre..... L'homme leur avait montré une dépêche qu'il avait reçue. Il s'agissait d'un vol..... Mais il n'avait pas voulu donner de détails..... Ainsi c'est bien lui qui m'a dénoncé? —C'est bien lui. La jeune fille était plus morte que vive. Elle allait renouveler ses demandes quand l'agent revint. —Entrez, mademoiselle, dit-il. Lili chancelante passa dans la pièce où était entré Jones Trenk. C'était une place un peu plus grande, un peu mieux aérée et mieux meublée que celle qu'elle quittait, mais ayant une apparence sinistre. Un homme entre deux âges était assis devant un bureau d'acajou qui en occupait le milieu. L'anglais était assis sur une chaise à côté de lui. Quand la jeune fille parut, le magistrat la regarda longuement. Un tremblement fébrile s'était emparé de l'enfant. Le commissaire demanda: —Comment vous appelez-vous? —Louise, dit Lili. —Vous n'avez pas d'autre nom? —Non, monsieur. Les réponses de la pauvre petite étaient faites d'une voix si basse, si craintive, qu'elles étaient à peine intelligibles. —Veuillez parler plus haut et plus distinctement, fit doctoralement le fonctionnaire. —Oui, monsieur, balbutia l'enfant. —Vous habitez Paris? —Oui, monsieur..... —Rue du Faubourg-Saint-Honoré? —Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 27 bis. —Vous êtes ouvrière fleuriste? —Oui, monsieur. —Vous avez pour amant un jeune employé de banque, M. Armand Rivière? Lili eut un sursaut indigné. —M. Rivière n'est pas mon amant..... Il est mon fiancé. —Peu m'importe! C'est bien de vous qu'il est question dans cette dépêche? Et le magistrat montra un papier bleu, que Jones Trenk lui avait remis.

Extraits des titres des anciens fiefs et seigneuries de la province de Québec, compilés et publiés, en 1803, par Louis Charland et W. Vandewelden, arpenteurs, et certifiés authentiques par Geo. Pownall, secrétaire et registraire provincial. (Suite.) No 33. CARUFFEL. Concession du 21me Avril, 1705, faite par Philippe de Rigaud, Gouverneur, et François de Beauharnois, Intendant, au Sieur Jean Sicard, Sieur de Caruffel, de l'espace de terre qui reste dans la rivière de Masquinongy, dans le lac St. Pierre, depuis celle qui a été ci-devant accordée au Sieur Legardeur, jusqu'au premier saut de la dite rivière, ce qui contient deux lieues ou environ de front sur pareille profondeur. Régistre d'Intendance, No 5, Folio 49. No 34. LANAUDIÈRE. Concession du premier Mars, 1750, faite par le Marquis de la Jonquière, Gouverneur, et François Bigot, Intendant, au Sieur Charles François Tarieu de Lanaudière de deux lieues ou environ de front, à prendre au bout du fief Caruffel, sur la profondeur qui se trouve jusqu'au lac Masquinongy, le dit lac compris dans toute son étendue, avec les isles, islets et batures qui se trouveront en icelui. Régistre d'Intendance, No 9, Folio 48. No 35. FIEF ST. JEAN. Concession du 13me Octobre, 1701, faite par Hector de Calère, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, aux Dames Religieuses Ursulines des Trois Rivières, de l'espace de terre concédé, qui se trouve dans le lac St. Pierre au fleuve St. Laurent, du côté du Nord; consistant à environ trois quarts de lieues de front entre le Sieur Joseph Petit dit Bruno, Seigneur de Masquinongy, et le Sieur Trocier de Beauharnois, Seigneur de la Rivière du Loup, sur la profondeur de deux lieues. Régistre d'Intendance, No 5, Folio 34. AUGMENTATION DU FIEF ST. JEAN. Confirmation du 27me Mars, 1733, par sa Majesté, d'une concession faite le 10me Décembre 1727, aux Dames Ursulines des Trois Rivières, d'un terrain joignant du côté du Nord-Est au fief de la Rivière du Loup, appartenant aux dites Religieuses, et du côté du Sud-Ouest au fief du Sieur Sicard, ayant environ trois quarts de lieue de front sur trois lieues de profondeur. Insinuations du Conseil Supérieur, Régistre G, Folio 42. No 37. RIVIÈRE DU LOUP, AVEC AUGMENTATION. Concession du 20me Avril, 1633, faite par Mr. Lefebvre, Gouverneur, et de Meulles, Intendant, au sieur Lechasseur, d'une lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur sur le lac St. Pierre, demie lieue au-dessus et demie lieue au-dessous de la Rivière du Loup, icelle comprise. Insinuations du Conseil Supérieur, Régistre B, Folio, 46. No 38. GRANDPRÉ. Concession du 30me Juillet, 1695, faite par Louis de Buade, Gouverneur, et Jean Bochart, Intendant, à Pierre Boucher, Sieur de Grandpré, d'une lieue de terre de front dans le lac St. Pierre, tenant d'un côté aux terres concédées de la rivière Yamachiche, et de l'autre à celles de la Rivière du Loup; ensemble les isles, islets et batures adjacents. Régistre d'Intendance, No 4, Folio 18. No 39. GROSBOS ou MACHICHE. Concession du 3me Novembre, 1672, faite par Jean Talon, Intendant, au Sieur Pierre Boucher, de Grandpré, d'une lieue et demie de terre de front, sur deux de profondeur, à prendre, savoir, trois quarts de lieue au dessus de la rivière à Machiche, (Machiche) et autant au-dessous de la dite rivière. Régistre d'Intendance, No 1, Folio 39. No 40. DUMONTIER. Concession du 24me Octobre, 1708 faite au Sieur Dumontier, d'une lieue et demie de terre de front sur trois lieues de profondeur, à prendre au

A continuer.]

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 26 JUILLET 1889.

L'Hon. M. Mercier et les catholiques de New-York.

Un ami de New-York écrit pour faire part de ses impressions sur la Convention des Canadiens-français de l'Etat de New-York qui s'est terminée jeudi 14 juillet dernier.

La Société St-Jean-Baptiste de New-York, on le sait, est la plus ancienne société canadienne-française des Etats-Unis, elle possède encore le drapeau qui fut envoyé à son fondateur Gabriel Franchère, par les patriotes de Montréal à cette occasion. Aussi la célébration de la fête avait-elle un cachet tout particulier. Fait important à signaler c'est que l'hon. M. Mercier avait été spécialement invité à être présent. Disons tout de suite que M. Mercier jouit d'une popularité considérable parmi nos compatriotes des Etats-Unis, en particulier parmi le clergé canadien-français et irlandais. Nos compatriotes reconnaissent en lui un homme d'Etat qui ses hautes capacités et son patriotisme ardent appellent à jouer un rôle important sur cette terre d'Amérique. Le clergé sait que M. Mercier est l'un des champions de la cause catholique et qu'il a maintes fois donné des preuves tangibles de son dévouement filial envers l'Eglise. Depuis surtout le règlement de la fameuse question des Jésuites, il n'est pas un prêtre ni une religieuse aux Etats-Unis qui ne rende hommage à l'esprit chrétien qui l'anime dans tous ses actes.

La convention canadienne de New-York a prouvé qu'elle savait reconnaître les services éminents rendus par l'hon. M. Mercier à ses compatriotes, en adoptant des résolutions fort sympathiques qui lui ont été transmises depuis. Non-seulement nos compatriotes de l'Etat de New-York, mais aussi les Irlandais catholiques ont les yeux fixés sur lui. Ces marques de sympathie à l'égard du premier ministre se sont particulièrement manifestées dans différentes entrevues que son représentant à la convention canadienne a pu obtenir avec certaines têtes dirigeantes parmi l'élément irlandais catholique. Ainsi, le maire de New-York, M. Grant, qui est un catholique éminent et qui, tout jeune qu'il soit, est déjà désigné comme futur candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, ne tarit pas d'éloges sur le compte de M. Mercier. Pour lui, le règlement de la question des Jésuites suffirait pour faire de M. Mercier l'homme d'Etat canadien le plus distingué.

M. Hoguet, un français né à Dublin, qui est le bienfaiteur de la plupart des grandes institutions catholiques de New-York et qui est le président de la banque des émigrants où il se brasse des millions tous les jours, n'a pas non plus ménagé ses éloges à l'adresse de M. Mercier. Pour lui, ce dernier serait l'incarnation parfaite du Canadien-français fier de sa religion, de sa langue et de ses traditions. Ajoutons ici que M. Hoguet est un ami dévoué des Canadiens. Il est reconnu aujourd'hui que sans le patriotisme et le courage de M. l'abbé Tétraut et sans la bourse de M. Hoguet, il n'y aurait pas à New-York d'église canadienne.

Un autre grand admirateur de M. Mercier, c'est le révd. frère Léontine, supérieur de la Catholic Protectory. Le brave frère Léontine est à vrai dire le St-Vincent de Paul de New-York. Placé à la tête de la plus grande école de réforme des Etats-Unis, il fait instruire les petits malheureux recueillis ici et là dans les grandes rues de New-York. Quelle grande et noble mission que la sienne! et combien de milliers d'enfants n'a-t-il pas éloignés du crime et de la perdition! C'est toute une personnalité dans New-York que la frère Léontine et l'on conçoit aisément de quel respect il est entouré lorsqu'on suit les services énormes qu'il rend à la société.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que le frère Léontine a pour l'assister dans sa tâche humanitaire un Canadien-français qui fait honneur à notre race à l'étranger, M. C. Villeneuve, surintendant de la Catholic Protectory. M. Villeneuve occupe une position fort importante et tout à fait lucrative. C'est un patriote et une nature d'élite.

De concert avec le révd. frère Léontine, M. Villeneuve avait invité M. Rodolphe Lemieux à prendre part à un banquet qui serait donné en l'honneur de M. Mercier, au Catholic Protectory, immédiatement après la clôture de la convention canadienne. M. Lemieux ac-

cepta avec plaisir et il a dû faire part aux amis du Canada de la chère réception qui lui a été faite. Le banquet était présidé par le supérieur, le révd. Frère Léontine, et l'on remarquait autour de la table plusieurs membres du clergé, plusieurs frères des écoles chrétiennes et quelques-uns de nos compatriotes les plus distingués de New-York.

Après que les convives eurent fait ample justice au menu, le révd. Frère Léontine se leva et porta un toast à l'hon. M. Mercier. Comme la plupart des Irlandais, le Frère Léontine est un orateur entraînant, aussi proposait-il cette santé avec une chaleur et une éloquence remarquables! A peine avait-il repris son siège qu'un membre du clergé, M. l'abbé Tétraut, se leva et seconda les paroles du frère Léontine.

Prof. la démonstration fut des plus sympathiques à l'égard du premier ministre et des plus courtoises à l'égard de son représentant. Plusieurs autres discours furent prononcés et l'on se sépara à une heure avancée.

Tout cela prouve bien en quelle haute estime est tenu M. Mercier parmi les catholiques de New-York. "Avec des hommes de cette valeur, disait un religieux présent à la convention, le Canada français ne saurait manquer d'être le boulevard de la chrétienté dans l'Amérique Britannique du Nord."

Un correspondant de l'Etendard a publié une étude fort intéressante sur la distribution du patronage judiciaire suivant les nationalités dans notre Province et nous lisons encore dans l'Etendard du 22 courant la correspondance suivante qui nous paraît être d'un grand intérêt.

Nos Juges, leur nombre respectif.

Passons à Québec, le recensement encore en mains, et voyons si nous y sommes mieux traités qu'à Montréal.

Le district de Québec (composé de la cité de Québec, des comtés de Québec, Portneuf, Montmorency, Lévis et Lotbinière) comprend une population totale de.....169,988 Non-français..... 24,892

Excédent français.....114,196

QUATRE juges de la Cour Supérieure pour ce district donnent 1 juge par 42,000 âmes (fractions omises), et les nationalités non-françaises n'y étant que de 24,892, disons 25,000, elles auraient droit à un peu plus de la moitié d'un juge, pas d'avantage!

Si nous étions anglophobes, comme d'autres sont francophobes, à l'exemple de la fausse mère, voleuse d'enfant, nous pourrions dire avec un peu plus de vérité qu'elle, au grand Solomon: cet enfant, ce juge nous appartenait pour moitié, que l'épée le divise, et nous en donne notre part, mais comme la vraie mère, émue de tendresse, nous disons: qu'il vive ce juge et qu'on le donne tout entier à la francophobie!

Dependant, sur ces 4 juges, nous n'en avons que deux, et les autres sont d'une autre nationalité.

Plus que cela, la haute, l'heureuse charge de juge de la Cour de Vice-amirauté, payée par la Puissance, laissant, à son privilège titulaire, entière liberté de pratiquer dans toutes les autres juridictions, a été invariablement lapanage des autres, et un fruit défendu pour nous.

Voilà donc que, sur 5 juges de première classe, ceux qui n'ont droit qu'aux parties aliquotes d'un seul, en possèdent 3, contre nous deux, lorsque notre droit est de 4, et un peu plus!

De ces 5 juges voici les noms: POUR QUÉBEC (Non-français) Les honorables Stuart, juge en chef Andrews, Irving Juge, d'Amérique..... 3 (Français) Casault et Caron..... 2 POUR MONTRÉAL (Non-français) L'honorable Johnson, juge en chef; Les honorables Davison, Wurtelle, Dubucq et Goss, remplacé à Bedford par Thom. Lynch. 5 (Français) Les honorables Jett, Mathison, Gill, Lorange et Hugault..... 5

Hélas, oui, c'est bien cela, dans deux districts, où les majorités de la population française sont écrasantes, régies par des lois civiles françaises, avec un barreau de langue française, pour au moins les 4 cinquièmes, dans l'un, et presque exclusivement de la même langue, dans l'autre, on nous donne, par l'intermédiaire de ces lois, leur application, une majorité de juges de langue anglaise, dont quelques-uns baragoinent plus ou moins le français, ne le comprenant qu'à demi, lorsque d'autres n'en comprennent que quelques mots favoris. Encore une fois, pour Montréal,

5 juges de langue anglaise, quand on n'y a strictement droit qu'à deux, sur six;—et pour Québec, 3 juges de langue anglaise sur 5, lorsqu'on n'y a pas même droit à la totalité d'un seul!

Plus que cela, les 2 positions les plus importantes, par leur contrôle, la discipline, la distribution des rôles, dans la hiérarchie judiciaire, qui les a?

Encore deux juges anglais;—les honorables juges Stuart, juge en chef, et Johnson, pro-juge en chef!

Et où sont nos compensations, pour Bedford et St-François?

Et où est cette autre absurde prétention, à un juge de langue anglaise, pour Ottawa!

Lorsque le juge Wurtelle a été transféré à Montréal c'était une pure usurpation du droit à un juge de langue anglaise, lorsque trois est le nombre généreux de ces ayants droit!

Eh bien! est-ce assez clair,—est-ce assez humiliant, outrageant, pour nos Canadiens-français esclaves blancs de l'Amérique Britannique du Nord! Quoi! est-ce vrai que, dans une population française de 1,113,300, contre la maigre proportion de 231,700, mélange de toutes les autres nationalités, il ne soit pas possible, à nos Chefs, dans le conseil de l'Etat, de nous donner à Québec et à Montréal, en première instance, de même qu'en "Cours de Révision," (Vrais tribunaux d'appel d'immense importance, pour toute la province, nos campagnes et nos villes) pour y former la jurisprudence, un nombre suffisant de juriconsultes franco-canadiens, dignes de la haute magistrature,—capables, non seulement de lire et comprendre le simple texte de nos lois, mais imbus, surtout, de leur esprit, de leur profonde philosophie,—capables de remonter à leurs origines, de puiser à leurs sources, par leur familiarité avec les innombrables savants commentateurs de langue française, et ne pas en laisser dénaturer l'interprétation;—tout à fait maîtres du langage des parties, des témoins, des avocats, presque tous de langue française?

Est-il vrai que la juste part des récompenses, des lauriers dus au mérite professionnel d'un Barreau essentiellement français, qui possède de tant d'hommes mérités par de longues études, une forte expérience, au caractère honorable, doit être livrée en pâture, à la famille étrangère,—lorsque l'esprit de parti, ce poison de nos institutions, de nos mœurs, ne ravit pas à ces mêmes hommes distingués, supérieurs à tant de titres, les gloires professionnelles, pour en gratifier honteusement, fatalement, des médiocrités déplorables!

L'ORDRE PUBLIC TOUT ENTIER EST SOUS LA GARDE DES TRIBUNAUX, a dit l'illustre Henric de Pansey! Nous le demandons à tout bon franco-canadien à tout vrai patriote, à tous les hommes de bien, quelles que soient leurs affinités politiques, leur origine, si nos "institutions, notre langue et nos lois," sont réellement bien gardées, par cette organisation judiciaire, dont le caractère distinctif est NOTRE DÉCHÉANCE NATIONALE!

CINCINNATUS.

Un dimanche à St. Gabriel de Brandon. Samedi dernier plusieurs personnes étaient à bord du train de St. Gabriel, toutes s'en allant passer le dimanche dans ce charmant village dont on parle tant, et qui attire tant d'étrangers depuis que les chars s'y rendent. M. Beausoleil, député du comté, à qui revient certainement tout le mérite d'avoir doté St. Gabriel de ce magnifique chemin de fer, était aussi dans le train, accompagné de MM. H. A. Lemieux, Lomer Gouin, avocat, Rodolphe Lemieux, Oscar Lavalée, avocat, Gustave Lemieux, de Montréal, et C. A. Chénovort, avocat de Berthier.

A l'arrivée des chars, la gare était encombrée de gens de St. Gabriel qui trouvent toujours nouveau de voir arriver tant d'étrangers dans leur joli village.

Quelles figures sympathiques et gaies que ces gens de St. Gabriel. Partout on vous porte sur la main, c'est à qui vous donnerait la meilleure hospitalité. Les hôteliers même, semblent oublier le bénéfice qu'ils doivent faire pour vous donner plus que pour votre argent. Le père Bellemare où nous sommes allés est du moins de ceux-là; et ce qu'il y a de bon chez eux, c'est qu'ils n'ont pas l'air à se fâcher, quand on accepte quelques invitations d'aller ailleurs et elles ne sont pas rares à St. Gabriel, je vous l'assure.

Le dimanche matin, après avoir entendu une messe basse, chantée par le Révérend M. Durocher, en promenade à St. Gabriel, et avoir pris un bon déjeuner à l'hôtel Bellemare, nous nous dirigeâmes sous la conduite de M. Camille Piché, marchand, un de nos bons amis, qui, disons-le en pas-

sant, s'est montré tout à fait aimable et tout à fait hospitalier, sur les bords enchanteurs du lac Maskinongé, à l'endroit même où est bâtie la maison de M. Beausoleil, M. P.

Quel site magnifique! quel coup d'œil qu'offre ce beau lac entouré de toutes parts de superbes montagnes! quel bon air on respire sans cesse à pleins poumons—on a réellement pas tort de dire que St. Gabriel est un des plus charmants endroits de la Province; aussi un grand nombre de familles de Montréal et d'ailleurs passent-elles leurs vacances à cette année.

Dimanche dernier, il n'y avait pas moins encore de vingt-cinq Américains à St. Gabriel—ce qui prouve que la place est bien fréquentée.

Ayant été conviés par M. C. Beausoleil, M. P., à prendre le dîner chez lui, nous nous rendîmes à midi, à sa jolie résidence sur le bord du lac. Il est inutile de dire que la réception que nous a faite la famille Beausoleil a été splendide. Tous ceux qui sont déjà allés chez M. Beausoleil savent comment M. et Madame Beausoleil font les honneurs de leur maison.

L'après-midi a été tout à fait gaie. M. le Docteur Laurendeau et M. l'Évangéliste Beausoleil sont venus se joindre à nous, et les causeries ont été charmantes.

Le soir nous sommes allés faire visite à M. le Docteur Dubois, maire de la paroisse ainsi qu'à M. Camille Piché, marchand, qui nous ont reçus magnifiquement, et sur l'invitation de Monsieur et Madame Beausoleil, nous sommes retournés chez eux où nous avons passé une agréable veillée.

Le lendemain, à cinq heures, nous laissons St. Gabriel, pour retourner chacun chez nous, emportant tous le meilleur souvenir de notre voyage de St. Gabriel de Brandon, et promettant tous d'y retourner avant le chute des feuilles.

La Cour des Magistrats subsistera.

Le Premier Ministre provincial a décidé que la Cour des Magistrats continuera à exister: Malgré le récent acte de désaveu, la dite cour siégeait sous l'autorité de la loi de 1869 qui limite la juridiction des cours de cette nature aux causes de cinquante piastres. Des instructions ont été données au greffier de la cour, portant qu'il publie des ordonnances à cet effet. "Les autorités fédérales", a dit M. L. O. David, M. P. P., autour du bill, "semblent ne pas avoir compris nos intentions en cette matière, et paraissent croire que par leur veto, il en est fait de la Cour des magistrats; elle subsistera en vertu de la loi passée par les conservateurs eux-mêmes."

Les avantages multiples qu'offre cette cour pour le règlement des causes peu importantes ont décidé le premier ministre à prendre cette détermination. Le veto n'affectera désormais que les causes actuellement pendantes, excédant \$50. Et la conduite à tenir concernant celles-ci sera discutée la semaine prochaine par le Barreau et le Ministre de la Justice.

NOTES LOCALES

Madame Vve F. X. A. Biron, ci-devant de St. Cathbert, et demeurant maintenant à Shavenegan, était de passage à Berthier hier.

Madame Docteur Geoffron de Varennes, Madame Victor Geoffron de Montréal et Madame Veuve Arthur Paquet de l'Assomption, étaient la semaine dernière en promenade à St. Cathbert, chez l'hon. Sénateur Paquet.

M. l'abbé Beaudoin, ancien vicaire de Berthier et demeurant maintenant à Joliette, était en cette ville mardi, en promenade chez M. le Curé.

M. l'échevin Savignac de Montréal est arrivé à Berthier avec sa famille, depuis une couple de semaines pour y passer l'été.

M. Louis Bazinet, député du Comté de Joliette, était à Berthier lundi. Il est allé faire visite à notre député M. Sylvestre ainsi qu'à plusieurs amis de Berthier et est retourné à Joliette lundi soir.

M. S. Sylvestre, du département de l'Agriculture et de la Colonisation est allé lundi dans le township Gauthier, afin de choisir l'endroit où une église devra être construite.

Le Révérend Frère Marsolais, supérieur du Collège St. Joseph, qui a passé un mois aux Etats-Unis dans l'intérêt de sa maison, est revenu à Berthier cette semaine. On nous dit que le Révérend Frère est très satisfait de son voyage.

Le voyage de pêche organisé par la fanfare de Berthier, qui devait avoir lieu hier, a été remis forcément à lundi prochain le 29 courant, vu que le bateau qui avait été loué pour faire ce voyage est brisé et ne sera prêt que lundi.

M. Maurice Cane, marchand de chaussures de Berthier, a fait lundi dernier, à la demande de M. A. Germain, avocat de Sorel, cession de ses biens, au bénéfice de ses créanciers.

Il est fortement question de commencer sous peu à l'usine de Berthier la fabrication de certains acides et alcools avec les melasses qui sont restées dans la manufacture après la fabrication du sucre.

Nous accusons réception du Rapport Général du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation, pour l'année 1888 ainsi que de "La pratique de la laiterie suivant les données de la science," par W. H. Lynch. Merci pour cet envoi.

La Presse, la Patrie et l'Etendard, ont publié au commencement de la semaine dernière, des détails très complets sur un drame sanglant qui n'a pas eu lieu à Saint-Cathbert. Un colporteur en légitime défense, disait-on, avait tué deux hommes, le père et le fils. On ignore par qui ce cancan a pu être inventé et trouver place dans les colonnes de nos confrères.

M. Adrien Biron ci-devant employé de la Banque Ville-Marie, vient définitivement d'être nommé secrétaire du département de police à Montréal, par un vote de 25 contre 2; nous sommes fier pour M. Biron de voir cette question réglée et nous le félicitons sur sa nomination.

Le célèbre voleur de chevaux Majeau, dont on a parlé la semaine dernière, a été arrêté de nouveau samedi à St. Damien, par l'huissier J. A. E. Gendreau, au moment où il se sauvait avec un autre cheval volé.

Il a été amené à Berthier où, après un enquête préliminaire, il fut condamné à subir son procès, aux prochaines assises de la Cour Criminelle à Sorel.

M. C. Beausoleil, M. P., a au nom de la compagnie de navigation du lac Maskinongé, acheté pour \$1,200 de M. Parcell, M. P. le yacht à vapeur *Glenarry* pour faire le service des villages situés sur les bords du lac Maskinongé.

On est à placer ce yacht qui se trouve près du canal à Montréal sur un char plate-forme du Pacifique et il sera probablement rendu demain à destination.

Ce navire jauge environ quinze tonneaux.

JUMENT VOLÉE.

Une jument âgée de 3 à 4 ans, sous poil rouge, trouvée entre les mains du nommé Séverin Majeau, qui a été arrêté le 19 juillet courant, est actuellement entre les mains du constable J. A. Edouard Gendreau, en la ville de Berthier, qui la remettra au propriétaire sur paiement des frais d'entretien, etc.

CHRONIQUE.

Par le temps de canicule, on serait plutôt disposé à broyer du noir qu'à amuser son prochain. Le métier de chroniqueur peut avoir du bon, mais aussi il peut manquer d'actualité lorsque les nouvelles se font aussi rares que dans ce moment, surtout dans notre petite ville où tout paraît sommeiller sous l'effet de la chaleur tropicale dont nous sommes pavoisés. Cependant, avec un peu de bonne volonté, je parviendrai peut-être à distraire un tantinet mes lecteurs en leur disant un mot ou deux sur divers sujets qui, quoique n'étant pas tout d'un intérêt local, n'en seront pas moins de nature à leur faire passer un quart d'heure plus ou moins agréable.

J'ai remarqué sur le dernier No. de la Gazette, un entrefilet où il est fait mention que la fabrique de Berthier ayant offert à la corporation un terrain dans la ville pour en faire un

PARC PUBLIC, le conseil a nommé trois de ses membres pour s'entendre avec M. le curé sur les conditions, etc., etc. "Il serait bien à désirer, continue la "Gazette, que le projet se réalisât, car ça contribuerait grandement à l'embellissement de notre petite ville."—Sans aucun doute, si l'on en tient compte que du côté plaisant de la chose. Mais l'établissement d'un parc et son embellissement, sans parler de son entretien, coûteront quelques mille piastres aux contribuables, or, notre population diminue sensiblement depuis la fermeture de deux de nos principales manufactures (Radston & Phillips). On émigre en grand nombre, et pour peu que cela continue la promenade publique en perspective ne verra plus guère de promeneurs.

Ne serait-il pas opportun de considérer si les mille piastres destinées au parc projeté ne seraient pas plus utilement employées en votant des indemnités pour l'établissement de manufactures dans notre ville, où reviendraient se fixer ces malheureux que le manque de travail a forcés de s'expatrier. Ce serait ensuite le temps d'agiter la question du parc, l'état des finances municipales le permettant.

Cette suggestion de ma part est faite sans arrière-pensée; j'ajouterai que je n'ai pas de raison de douter que nos conseillers s'occuperont d'abord des choses utiles et de première nécessité avant de songer à l'agréable. D'ailleurs, la question sera probablement discutée en temps et lieu, et le public jugera puisqu'il est le principal sinon le seul intéressé dans l'affaire.

Ce qui préoccupe plus nos hommes politiques dans le moment, c'est la préparation des

LISTES ELECTORALES.

Aussi, voit-on les députés, soucieux des intérêts de leurs constituants, parcourir leurs comtés respectifs et former dans chaque paroisse des comités chargés de surveiller la confection des listes. Et c'est ce qu'a fait notre député M. Beausoleil.

Il a vu lui-même à la formation de ses comités, les renseignements sur la manière de préparer les listes électorales de manière que le nom de tout homme qualifié par la loi à voter soit inscrit sur la liste. Les électeurs lui tiendront bon compte de son zèle et lui prouveront sans doute leur gratitude en temps opportun.

A ce propos, La Gazette de Joliette annonce que durant plus d'un mois, M. Beausoleil a tenu des assemblées politiques aux portes des Eglises du comté le dimanche, malgré la défense de Mgr. l'Archevêque de Montréal.

Je n'ai pas mission de défendre M. Beausoleil—mais, comme question de fait, je puis dire, sur renseignements qu'aucune telle assemblée n'a été tenue aux portes des Eglises le dimanche.—Encore une accusation à l'eau.

Une dépêche de Point Pleasant, V. O., annonce le suicide de DEUX VIEILLES FILLES

fatiguées de vivre seules—deux sœurs. Elles ont laissé une lettre collective dans laquelle elles déclarent que la vie n'a aucun charme pour les vieilles filles et qu'elles sont fatiguées de vivre. Les pauvres martyrs! vous avez choisi là un drôle de moyen de trouver un mari.

Si nous avions des vieilles filles à Berthier, elles seraient certainement plus sages.

Elles attendraient avec patience et résignation l'arrivement désiré; et s'il se faisait attendre, elles se consoleraient en pensant que, du nombre de celles qui sont déjà mariées, il s'en trouve peut-être quelques-unes qui échangeaient volontiers leur position pour la leur, et céderaient même leurs maris par-dessus le marché, à titre de soulte et retour.

Le Shah de Perse, actuellement en visite auprès de la Reine d'Angleterre, possède un trône incrusté d'or et tout couvert de diamants, de la valeur de \$30,000,000!

Voilà un siège qui vaut bien celui d'un cocher de bonne maison. Trente millions de piastres, ou cent quatre-vingt millions de francs! rien que pour prendre ses aises ou sommeiller à volonté! Un individu qui est propriétaire d'une telle chaise-hamaca doit avoir quelques économies à la Banque d'Épargnes, pour ses menus plaisirs.

Tenez, mes bons amis, on a beau dire que l'on est une chimère, on a rien prouvé, sinon que l'on pourrait faire un très-joli air sur des paroles absurdes. Trouvez-moi dans la vie quelque chose qui donne à l'homme plus de force, plus d'à-plomb que le vil métal tant dédaigné par des fous qui s'intitulent philosophes. Singulière philosophie que celle qui fait fi du premier de tous les biens, celui au moyen duquel on acquiert tous les autres, et qui voudrait nous faire reculer de quelques mille ans pour nous ramener à l'état primitif. On ne trouve aujourd'hui ni son pain tout cuit ni les alouettes toutes rôties; il faut les payer. Donc, l'or a du bon. Prétendre le contraire serait émettre une opinion en désaccord avec l'opinion commune; ce serait un paradoxe.....au point de vue purement matériel.

Mais, il y a un mais—si nous voulons considérer les choses sous un point de vue plus élevé et plus

AVIS.

LICENSES émises par le Percepteur du Revenu du district de Joliette, depuis le 30 Avril au 10 Juillet 1889.

NATURE DE LA LICENCE.	NOM DU LICENCIÉ.	RÉSIDENCE.	COMTÉ.
Auberge	Nazaire Leblanc	Joliette	Joliette
"	Jules Desormiers	"	"
"	Aimé Riopel	"	"
"	Ephrem Dupuis	"	"
"	Jean Bte Dalphond	St-Jean de Matha	"
"	Damase Lafortune	St Paul	"
"	Honoré Dessert	Joliette	"
Magasin—détail	Prosper Champoux	"	"
"	L. Alfred Lavallée	"	"
Hotel de Tempérance	Raymond Beaudoin	St-Thomas	"
"	Napoléon Labrèche	St-Emilie	"
"	Joseph Lafortune	St-Félix	"
"	Elzéar Geoffroy	"	"
"	Jacques Sénécal	Joliette	"
Vente de poudre, détail.	Jean Bte Turcotte	St Jean de Matha	"
Colporteur	Noé Asselin	St Félix	"
"	Prosp. Robillard	Ste Elizabeth	"
Encanteur	François Forest	Joliette	"
"	Eugène Dupuis	"	"
Assistant-Encanteur	Eugène Dupuis	"	"
"	Eugène Dupuis	"	"
Auberge	Louis Lebeau	Mascouche	L'Assomption
"	Joseph Gauthier	St-Lin	"
"	Wilfrid Roy	Mascouche	"
"	Louis Poitras	L'Assomption	"
"	Eugène Archambault	"	"
"	Télesphore Renaud	L'Epiphanie	"
"	Alph. Chapleau	Lachenaie	"
"	Joseph Brière	"	"
"	Edouard Pozé	Laurentides	"
"	James Wright	L'Assomption	"
"	Absolon Thouin	Repentigny	"
"	Francis Curry	"	"
"	Narcisse Roch	L'Epiphanie	"
"	M. & W. Roch	"	"
"	Camille Archambault	St Paul L'Ermite	"
"	Louis Marien	"	"
"	Honoré Bonenfant	Charlemagne	"
"	Alex. Beaudoin	Laurentides	"
Magasin—détail	Vital Lafortune	L'Assomption	"
"	Adolphe Arbour	"	"
"	F. X. Pilon	Laurentides	"
"	Denis Lesage	L'Assomption	"
"	Médecie Lebeau	St-Paul L'Ermite	"
"	Achille Archambault	L'Assomption	"
"	Amédé Thouin	"	"
"	J. Zebded Caseneuve	"	"
"	J. Procule Charlebois	"	"
"	Charles Lemire	"	"
"	J. Emile Archambault	"	"
"	Ludger Charpentier	L'Epiphanie	"
"	Omer Séguin	St Paul L'Ermite	"
"	Azarie Chevalier	St Sulpice	"
"	Denis Beauchamp	L'Epiphanie	"
"	Denis Bouthiller	St Sulpice	"
Hotel de Tempérance	Charles Robitaille	"	"
Vente de poudre, détail	"	"	"
Auberge	Léon Béliveau	St Jacques	Montcalm
"	Delphis Ethier	Ste-Julienne	"
"	J.-Bte Archambault	St Calixte	"
"	Ernest Leclere	St-Roch	"
"	Israël Leblanc	St-Esprit	"
Magasin—détail	Pat. Cheulin	Rawdon	"
Hotel de Tempérance	William Burns	"	"
"	Octave Morin	"	"
"	Ernest Dupuis	St-Alexis	"
Vente de Poudre	Jos Racette	Ste-Julienne	"
"	Arsène Charland	St-Alexis	"

M. CREPEAU,

Percepteur du Revenu Provincial.

Joliette, 10 Juillet 1889.

digne de l'homme chrétien, on verra que le sort du riche n'est pas toujours le plus à envier; que, au contraire nous rencontrerons plus de bonheur parmi ceux à qui le travail fournit aisément de quoi subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Pour la plupart, exempts d'inquiétude, de chagrin et d'ennui, ils portent dans leur cœur des sentiments de bienveillance où il n'entre ni plaisir vif ni chagrin amer.

Peut-on en dire autant de ceux qui, comme le Shal de Perse se paie le luxe d'un bijou de siège valant trente millions? Personnellement, je n'en sais rien;—on nous dit que non—c'est possible.

Il est temps que je prenne congé de vous, lecteurs; et je vous laisse à ces dernières réflexions que je soumetts à votre appréciation.

X.

Paris, 23—La haute Cour a déclaré le général Boulanger et le comte Dillon déchu de leurs droits civils et politiques en France, et inéligibles à aucune charge publique.

Quarante autres employés civils, partisans de Boulanger ont été renvoyés hier de leurs différents départements.

NOTES DIVERSES.

M. G. G. Foster, avocat et associé de M. Lynch, sera le candidat du parti de l'opposition et aura à lutter avec M. Duffy, candidat du gouvernement provincial, aux prochaines élections dans Brome, rendues nécessaires par la nomination aux fonctions de juge de M. Lynch.

On fera demain à Québec une grande réception aux journalistes d'Ontario qui doivent visiter la vieille capitale en revenant d'un voyage dans les provinces maritimes.

Sur l'invitation du secrétaire de la Presse Associée de la Province de Québec, plusieurs journalistes iront rejoindre demain à Québec, leurs confrères de la presse d'Ontario.

On s'occupe décidément du projet

d'une exposition universelle à New-York en 1892. Le maire Grant, par une lettre datée de mercredi, a convoqué pour le jeudi, 25 courant, à trois heures et demie de l'après-midi, cinq cents citoyens notables de la ville et des environs, qui devront se réunir à l'hôtel-de-ville, pour donner leur opinion sur le projet d'exposition.

Quel est donc ce M. Dalton McCarthy qui parle de refouler les Canadiens-Français à la bayonnette? C'est l'un des hommes les plus importants, l'une des lumières du parti tory.

Président de l'Association conservatrice d'Ontario, sir John l'appelle familièrement son lieutenant, son bras droit.

C'est le même McCarthy qui reçoit du gouvernement fédéral des milliers de dollars comme avocat du Dominion dans la cause de la St. Catharines Milling Company. Il est, comme le Mail, l'émissaire soudoyé de Sir John Macdonald.

NOTICE.

LICENSES issued by the Collector of Provincial Revenue in the district of Joliette, from the 30th April to the 10th July 1889.

NATURE OF THE LICENCE.	NAME OF THE LICENSED.	RESIDENCE.	COUNTY.
Tavern	Nazaire Leblanc	Joliette	Joliette
"	Jules Desormiers	"	"
"	Aimé Riopel	"	"
"	Ephrem Dupuis	"	"
"	Jean Bte Dalphond	St Jean de Matha	"
"	Damase Lafortune	St Paul	"
"	Honoré Dessert	Joliette	"
Retail Shop Liquors	Prosper Champoux	"	"
"	L. Alfred Lavallée	"	"
Temperance Hotel	Raymond Beaudoin	St Thomas	"
"	Napoléon Labrèche	Ste Emilie	"
"	Joseph Lafortune	St Félix	"
"	Elzéar Geoffroy	"	"
"	Jacques Sénécal	Joliette	"
Gunpowder in retail	Jean Bte Turcotte	St-Jean de Matha	"
Peddler	Noé Asselin	St-Félix	"
"	Prosp. Robillard	Ste-Elizabeth	"
Auctioneer	François Forest	Joliette	"
"	Eugène Dupuis	"	"
Assistant Auctioneer	Eugène Dupuis	"	"
"	Eugène Dupuis	"	"
Tavern	Louis Lebeau	Mascouche	L'Assomption
"	Joseph Gauthier	St-Lin	"
"	Wilfrid Roy	Mascouche	"
"	Louis Poitras	L'Assomption	"
"	Eugène Archambault	"	"
"	Télesphore Renaud	L'Epiphanie	"
"	Alph. Chapleau	Lachenaie	"
"	Joseph Brière	"	"
"	Edouard Pozé	Laurentides	"
"	James Wright	L'Assomption	"
"	Absolon Thouin	Repentigny	"
"	Francis Curry	"	"
"	Narcisse Roch	L'Epiphanie	"
"	M. & W. Roch	"	"
"	Camille Archambault	St Paul L'Ermite	"
"	Louis Marien	"	"
"	Honoré Bonenfant	Charlemagne	"
"	Alex. Beaudoin	Laurentides	"
Retail Shop Liquors	Vital Lafortune	L'Assomption	"
"	Adolphe Arbour	"	"
"	F. X. Pilon	Laurentides	"
"	Denis Lesage	L'Assomption	"
"	Médecie Lebeau	St Paul L'Ermite	"
"	Achille Archambault	L'Assomption	"
"	Amédé Thouin	"	"
"	J. Zebded Caseneuve	"	"
"	J. Procule Charlebois	"	"
"	Charles Lemire	"	"
"	J. Emile Archambault	"	"
"	Ludger Charpentier	L'Epiphanie	"
"	Omer Séguin	St-Paul L'Ermite	"
"	Azarie Chevalier	St-Sulpice	"
"	Denis Beauchamp	L'Epiphanie	"
"	Denis Bouthiller	St-Sulpice	"
Temperance Hotel	Charles Robitaille	"	"
Gunpowder in retail	"	"	"
Tavern	Léon Béliveau	St-Jacques	Montcalm
"	Delphis Ethier	Ste-Julienne	"
"	J. Bte Archambault	St-Calixte	"
"	Ernest Leclere	St Roch	"
"	Israël Leblanc	St Esprit	"
Retail Shop Liquors	Pat. Cheulin	Rawdon	"
Temperance Hotel	William Burns	"	"
"	Octave Morin	"	"
"	Ernest Dupuis	St-Alexis	"
Gunpowder in retail	Jos. Racette	Ste-Julienne	"
"	Arsène Charland	St-Alexis	"

M. CREPEAU,

Collector of the Provincial Revenue.

Joliette, July 10th 1889.

A la dernière assemblée des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, on a élu un bureau de directeurs composé comme suit: MM. T. I. Sullivan, Albany, N. Y., président; R. Préfontaine, M. P., vice-président; G. A. Nantel, M. P. P.; J. O. Dupuis, L. A. Globensky; Chas. B. Andrews, Albany Loneragan, directeurs.

Un contrat a été signé donnant à M. John McEntoe l'entreprise de 18 milles de la voie de New Glasgow vers le Nord. La compagnie a résolu de dépenser \$30,000 sur sa ligne cette année.

Pour l'année terminée le 30 juin 1887, l'exportation du fromage de provenance canadienne s'est élevée à 73,654,448 livres, ou \$7,108,878, et l'exportation du beurre à 5,483,509 livres, ou \$979,128, soit une exportation totale évaluée à \$8,088,106.

Durant la saison de navigation 1888 il a été exporté du port de Montréal, 1,135,750 boîtes de fromage, ce qui, à 60 livres par boîte, représenterait 68,145,000 livres.

Ce chiffre indique que la fabrication de fromage ne décroît point, et que l'industrie laitière est réellement la planche de salut de la classe agricole.

L'association des ouvriers conservateurs d'Ottawa menace de se dissoudre. A l'assemblée qui a été tenue mercredi, les membres se sont engagés dans des discussions très violentes. Le gouvernement fédéral a été réprovoqué, dit-on, à cause de sa politique sur la question des Jésuites. Même un membre s'est permis d'exhiber une caricature représentant sir John aux genoux du Pape.

Voilà encore une des conséquences de la politique de fourbe, machiavélique qui même aujourd'hui le pays à la ruine.

Il y aura à Lachine, le 5 août prochain, une démonstration publique en commémoration du célèbre massacre qui eut lieu en cet endroit il y a deux cents ans le 5 août 1689. Le soir de ce jour-là, les Iroquois au nombre d'environ douze cents, surpris le nouveau village, dont ils assassinèrent tous les habitants, hommes, femmes et enfants, au nombre de plus de deux cents. Le 5 août

prochain, il y aura messe solennelle dans l'église de Lachine, en mémoire de cet affreux événement, et le soir il y aura séance historique.

EN VENTE.

MAGNIFIQUE STOCK DE
Marchandises Seches
bien assorties et toutes de
PREMIER CHOIX,
le magasin se trouvant dans une
des plus belles places,
EN FACE DU MARCHÉ.

LA VENTE SE FERA
En Gros ou en Détail,
avec le loyer ou sans le loyer, à
des conditions faciles.
S'adresser sous le plus court délai à
P. D. DEGRANDPRÉ,
Marchand—BERTHIER.
19 Juillet 1889.—

BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSEI.—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Anrah, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etoffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:—Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$3.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent, — MONTREAL.

26 avril 1889.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,900.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.



Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilbault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,

Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président: F. O. LAMARCHE.

Gérant: P. GOUDRON.

LA

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudrons,
Canards, Poêlons,
Sinks, Auges,
Fers à Repasser,
Ronds de Tuyaux,
Portes de Fours,
Portes de Cheminées,
Porte-Allumettes,
Couteaux à Tabac,
Boîtes de Roues,
Serre-joints, Goudron, patentés,
Presses copie-lettres
Refouleuses de Bandages,
Plieuses de Ditto
Machines à filletter,
Poids pour Chevaux, etc., etc.

Pieces pour Presses à Foin et Machines Agricoles.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Points, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verrous, Erous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.

Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défilons toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maître de Berthier

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE.—SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE.—SOREL, P. Q.

NOË PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques.

1er Mars 1889.—1a.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov 1888.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD - - BERTHIER

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise,

BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.

Chirurgien - Dentiste

63 RUE GEORGES

SOREL.

Extraction sans douleur à l'aide du gaz hilarant.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés.

Ouvrage fait avec célérité et soin.

Une visite est sollicitée.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER-COIFFEUR,

RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRI ET WILLIAM,

BERTHIERVILLE.

A. E. PIETTE,

HORLOGER-BIJOUTIER,

BLOC TREMPE,

DU ROI, - - - - - SOREL.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE-ARTISTE,

RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquisite. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarras de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company,
City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)
La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell or:—

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

N^o. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov '88.

FONDERIE DE BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier RUE DU MARCHE, BERTHIER.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M.

Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Juillet 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	à
Fèves, le minot.....	à
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à
Gaudriole.....	à
Graine de mil.....	à

VOAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 à 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier.	35 à 55
Veau, jeune quartier....	40 à 50

FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde... .	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarazin.....	à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 à 20
Beurre salé.....	18 à 20
Œufs frais, la douzaine.	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à
Miel en gâteaux, la lb..	12 à 15
Sucre d'érable, la lb....	07 à 8
Graisse, la lb.....	12 a 0 13
Tabac en feuille, la lb..	08 a 0 15
Paille, le 100 bottes....	5 00 a 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 a 6 50
Peau de bœuf, la lb.....	4 a 4
Peau de veau.....	8 a 0 10
Sirop d'érable, le gallon	90 a 1 00
Peau de mouton, jeune.	60 a 0 75
Cochon vivant, jeune...	3 00 a 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine.....par 36 lbs.	\$0 45 a 50
Sarazin.....par 50 lbs.	60 a 70
Orge.....par 50 lbs.	à
Pois.....par 66 lbs.	85 a 90
Graine de lin par 60 lbs.	à
Fèves.....par 60 lbs.	à
Blé de semence.....	1 50 a 1 60

ASSURANCE contre le FEU

PHOENIX

DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

</